

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC
(Chambre criminelle et pénale)

N° C.Q. : 500-26-058663-109
N° d'événement : 2010-PDG-0030

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria
Montréal, (Québec) H4Z 1G3

*Requête accordée
selon ses conclusions-*

Demanderesse

c.

TANZANITE 2005 INC.
Inconnue

ET

GESTION CONSEIL CVH INC
Inconnue

Intimées

Dominique Benoit
Juge de paix magistrat

DB
06 MAI 2010

**REQUÊTE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
(Article 24 du Code de procédure pénale)**

À L'UN DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC, SIÉGEANT POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

INTRODUCTION

1. Le 18 février 2010, un juge de paix magistrat du district de Montréal a autorisé l'émission d'un mandat de perquisition visant le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. L'adresse visée par le mandat de perquisition est celle de la compagnie Gestion conseil CVH inc. (ci-après «CVH»), dont le seul administrateur est Claudé Hamel, tel qu'il appert du relevé du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-1**;
3. Les biens à saisir dans le cadre de l'exécution du mandat de perquisition sont décrits à l'annexe C dudit mandat et incluent les dossiers de placements de valeurs mobilières des compagnies Tanzanite inc. et Tanzanite 2005 inc., conservés sur papier ou sur support informatique, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
4. Le 18 février 2010, le mandat de perquisition a été exécuté au bureau 207 de

l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou;

5. Claudé Hamel a été avisé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») de la perquisition effectuée par téléphone;
6. L'Autorité entend présenter une requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 dans les prochains jours;
7. Cette requête devra être signifiée à CVH, la compagnie qui était locataire du bureau dans lequel la perquisition du 18 février 2010 a été effectuée;
8. De plus, et par prudence, l'Autorité souhaite également procéder à la signification de cette requête à Tanzanite 2005 inc., puisque les documents visés par le mandat de perquisition incluent les dossiers de placements de valeurs mobilières de Tanzanite 2005 inc.;
9. Or, il est nécessaire qu'une ordonnance de mode spécial de signification de ladite demande soit rendue en l'espèce, pour les motifs expliqués ci-après;

GESTION CONSEIL CVH INC.

10. Tel que mentionné au paragraphe 2, CVH est une compagnie dont le domicile est le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou et le seul administrateur est Claudé Hamel, tel qu'il appert de la pièce R-1;
11. Or, des vérifications récentes effectuées par l'Autorité auprès du locateur révèlent que le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine anciennement occupé par Gestion conseil CVH inc. est maintenant vide;
12. De plus, l'adresse de Claudé Hamel apparaissant sur le relevé du Registraire des entreprises, soit le 6436 de la place Val à Anjou, soit l'adresse de son ex-conjointe;
13. Claudé Hamel n'a donc aucune adresse connue de l'Autorité;
14. À la lumière de ce qui précède, il est impossible pour l'Autorité de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par l'un des mode prévu au *Code de procédure pénale*;
15. Pour ces motifs, l'Autorité demande la permission de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par le biais d'un mode spécial de signification, soit par la publication d'un communiqué de presse sur son site Internet;
16. De façon parallèle, l'Autorité s'engage à tenter de communiquer avec Claudé Hamel, par le biais de son téléphone cellulaire, dans les prochains jours afin de l'aviser de la présentation de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010;

TANZANITE 2005 INC.

17. Tanzanite 2005 inc. est une compagnie domiciliée au bureau 202, de l'immeuble sis au 28 rue de la Gare, Saint-Sauveur, dont le seul administrateur est Nil Lapointe selon le rapport du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-2**;
18. Or, des vérifications effectuées par l'Autorité ont révélé que le bureau 202, de l'immeuble sis au 28 rue de la Gare, Saint-Sauveur, n'est plus occupé par Tanzanite 2005 inc.;
19. Quant à l'administrateur unique de Tanzanite 2005 inc., Nil Lapointe, il est décédé en février dernier;
20. À la lumière de ce qui précède, il est impossible pour l'Autorité de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par l'un des mode prévu au *Code de procédure pénale*;
21. Pour ces motifs, l'Autorité demande la permission de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par le biais d'un mode spécial de signification, soit par la publication d'un communiqué de presse sur son site Internet;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

PERMETTRE à l'Autorité des marchés financiers de signifier sa requête de pour prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 à Gestion conseil CVH inc. et à Tanzanite 2005 inc. par le biais d'un communiqué sur son site Internet;

Le tout, sans frais.

Montréal, le



Me MÉLANIE HÉBERT (AH 5959)
Procureur de
l'Autorité des marchés financiers

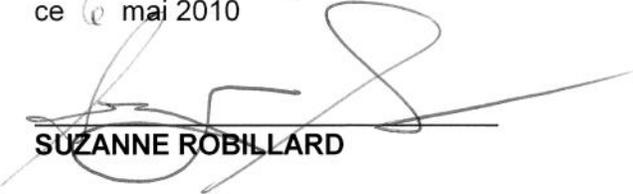


AFFIDAVIT

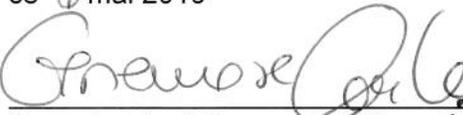
Je, soussigné, Suzanne Robillard, exerçant ma profession au 800, Square Victoria, 22^{ième} étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, province de Québec, H4Z 1G3, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'une des enquêteurs assignés au présent dossier, soit à l'enquête établie en vertu de l'ordonnance d'enquête portant le numéro 2009-DCAJ-0018;
2. Je suis une personne dûment nommée et autorisée par l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* pour effectuer les enquêtes ;
3. Tous les faits allégués à la présente requête pour mode spécial de signification ainsi que dans cet affidavit sont vrais ;

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal,
ce 6^e mai 2010


SUZANNE ROBILLARD

Affirmé solennellement devant moi à Montréal,
ce 6^e mai 2010


Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal



PIÈCE R-1

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1163632442

NOM: GESTION CONSEIL CVH INC.

IMMATRICULATION : 2006-04-05
FORMATION : 2006-03-29 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-11-16 2007
MAJ ÉTAT INFO : 2006-05-05 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 2006-04-05
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
7771 GESTION DE PROJET

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE : BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

HAMEL, CLAUDÉ

=====

ADMINISTRATEUR
PRÉS. SECR. TRÉSORIER
ACTIONNAIRE MAJORITA

6436, PLACE VAL D'ANJOU
ANJOU (QUÉBEC)

H1M 1S9

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
GESTION CONSEIL CVH INC.	2006-03-29		EN VIGUEUR

ÉTABLISSEMENTS

=====

0001	NOM	ADRESSE
=====	=====	=====
GESTION CONSEIL CVH INC.		BUREAU 207 7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE ANJOU (QUÉBEC) H1K4E4

ÉTABLISSEMENT PRINC : OUI
 DATE DE DÉBUT UTIL NOM: 2006-05-05 DATE DÉBUT: 2006-05-05
 DATE DE FIN UTIL NOM : DATE FIN :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
 7771 GESTION DE PROJET

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

	TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====	=====
81	AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
707	ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2007	2007-11-16	7407	5 044
40	DÉCLARATION INITIALE	2006-05-05	6788	13 044
30	CONSTITUTION	2006-04-05	6760	4 071
17	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2006-04-05	6767	7 043

AUTRES NOMS

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====

GESTION CONSEIL CVH INC.

2006-05-05

EN VIGUEUR

PIÈCE R-2

PRÉS. SECR. TRÉSORIER

20, FILLION, C.P. 380
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

JOR 1R0

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
TANZANITE 2005 INC.	2004-12-14		EN VIGUEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-11-14	7832	93 050
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-09-08	7726	82 001
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2007-10-29	7405	12 005
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2007-01-15	6999	54 045
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2006-06-20	6732	57 046
40 DÉCLARATION INITIALE	2004-12-14	6156	17 010
30 CONSTITUTION	2004-12-14	6180	1 098
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2004-12-14	6292	7 063

N°: 500-26-0586663-109

N° événement: 2010-DCAJ-0030

COUR DU QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

Autorité des marchés financiers

Requérante

c.

Tanzanite 2005 inc.

Et

Gestion Conseil CVH inc.

Intimées

Requête pour mode spécial de signification
(Art. 24 du Code de procédure pénale)

ORIGINAL

BG 4266

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : (514) 395-0337 poste 2488
Télécopieur : (514) 864-3316